**RAPPORT DU PROGRAMME D’APPUI A LA REFORME FONCIERE, ELABORATION DU DOCUMENT DE POLITIQUE FONCIERE DE LA R.D.C. ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L’ADMINISTRATION FONCIERE, PARF-RDC**

#### Période : du 01 Janvier au 31Décembre 2020

Table des matières

[1. Données clés du programme REDD+ 2](#_Toc46040571)

[2. Résumé exécutif 3](#_Toc46040572)

[3. Brève présentation du programme 5](#_Toc46040573)

[3.1. Objectif Général 5](#_Toc46040574)

[3.2. Objectifs spécifiques 5](#_Toc46040575)

[3.3. Résultats attendus du programme 5](#_Toc46040576)

[3.4. Contexte du rapport 6](#_Toc46040577)

[4. Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2020 6](#_Toc46040578)

[4.1. Appui à la CONAREF 6](#_Toc46040579)

[4.2. Elaboration de la politique et de la loi foncières 8](#_Toc46040580)

[4.3. Au titre de l’appui aux communautés et développement des guides 10](#_Toc46040581)

[5. Etat d’avancement des résultats du Programme 17](#_Toc46040582)

[6. Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI 21](#_Toc46040583)

[7. Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 23](#_Toc46040584)

[8. Exécution financière 26](#_Toc46040585)

[9. Gestion participative 28](#_Toc46040586)

[10. Termes transversaux 29](#_Toc46040587)

[10.1. Gouvernance 29](#_Toc46040588)

[10.2. Genre 29](#_Toc46040589)

[10.3. Peuples Autochtones 30](#_Toc46040590)

[10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) 30](#_Toc46040591)

[10.5. Respect des normes environnementales et sociales 30](#_Toc46040592)

[11. Gestion des risques 35](#_Toc46040593)

[12. Illustration narrative spécifique 37](#_Toc46040594)

[13. Modalités de suivi 37](#_Toc46040595)

[14. Révisions programmatiques (le cas échéant) 41](#_Toc46040596)

[15. Auto-évaluation du programme 41](#_Toc46040597)

[16. Difficultés rencontrées et mesures prises 41](#_Toc46040598)

[17. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme 41](#_Toc46040599)

[18. Conclusion et recommandations 42](#_Toc46040600)

# Données clés du programme REDD+

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du Programme & Référence | Programme d’appui a la reforme foncière, élaboration du document de politique foncière et renforcement des capacités de l’administration foncière, PARF-RDC |
| Numéro de référence du Programme/MPTF  |  |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Kinshasa Echelle nationale (expérimentation dans 2 Provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) et 2 Provinces pilotes où existent des appuis extérieurs pour la conduite d’activités sectorielles et/ou habilitantes (Kwilu et Kasaï Oriental) |
| Partenaires de mise en œuvre | ONU-Habitat/Global Land Tool Network (GLTN) |
| Organisations participantes |  |
| Budget du Programme (USD) | 6.999.998 |
| Durée totale programme (mois) : | 48 mois |
| Date d’approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm. yyyy): | 03/10/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm. yyyy): |  |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm. yyyy): | 02 au 03/08/2017 |
| Date de clôture originale (dd.mm. yyyy)  | 31/12/2020 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm. yyyy) | 31/12/2021 |
| Décaissements au 31/12/2020 | 5M |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/2020 |  |
| Taux de consommation de la 1ère tranche |  |
| Date d’évaluation à mi-parcours le cas échéant | Février 2021 |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | Robert Lewis-LettingtonChief of Section, Land, Housing and ShelterUrban Practices Branch, Global Solutions DivisionNairobi, Kenya | UN-Gigiri, NOF 3-3SEmail:Robert.Lewis-Lettington@un.org |

# Résumé exécutif

Le programme d’appui à la reforme foncière a traversé une année particulière dans la mise en œuvre de ses activités annuelles 2020 marquée par la crise mondiale de la pandémie de la COVID-19 avec impact considérable sur la planification, la mise en œuvre, le suivi et évaluations des activités du programme.

L’année 2020 a démarré avec une retraite d’évaluation des activités 2019 suivie d’une planification annuelle 2020 qui a intégré les différentes recommandations pour l’amélioration de la mise en œuvre des activités en terme administratif et appui technique. Sanctionnés par la réunion du comité de gestion du 27 mas 2020, les résultats de cette retraite ont été validés et transcris en Plan de travail budgétisé (PTBA 2020). Suite aux mesures d’urgences prises par le gouvernement de la RDC à partir du mois de Mars 2020 pour faire face à la COVID-19, les activités de terrain impliquant le déplacement du staff de la CONAREF et des consultants d’ONU habitat, ont été suspendues et un plan de continuité des activités en télétravail a été mis en place pour accélérer la mise en œuvre des activités jusqu’à la relance timide des activités sur terrain vers le second semestre de l’année. La réunion du comité de gestion du 16 octobre 2020, a essayé de fixer les priorités pour le 4ème trimestre 020 afin de voir dans quelle mesure respecter les jalons fixés pour PARF au 31 décembre 2020.

Les résultats suivants ont marqué l’année en termes de mise en œuvre des activités du processus de la réforme foncière :

Dans le cadre de la fonctionnalité de la CONAREF pour mener le processus de la réforme foncière, sur base du plan annuel validé par le comité de gestion, des plans de renforcement de capacités et de communication de la CONAREF ont été mis à jour pour 2020 et mis en œuvre avec comme résultats immédiats :la formation du staff en communication, la mise à jour du logo et site de la CONAREF, publication des activités à travers différents réseaux sociaux, formation sur la maintenance du réseau, appropriation du manuel de procédure de la CONAREF, élaboration des divers modules de renforcement de capacité des coordinations provinciales de la CONAREF faisant le relai méthodologique des livrables des jalons sur la politique foncière et les outils appui aux communautés dont les documents aide-mémoire d’appui aux CP-CONAREF de plaidoyer et de vulgarisation de l’édit et la charte, et une gamme importante des émissions sur la chaine nationale(RTNC) ,Chaîne Environnement News, pour sensibiliser la population sur la réforme foncière en cours, sur les résultats atteints à ce jour ainsi que des discussions sur différentes thématiques liées au foncier, à l’agriculture , aux forets et à l’aménagement du territoire.

La CONAREF a poursuivi la mise en œuvre des accords signés avec UN habitat permettant ainsi de tester les capacités de gestion et de collaboration avec les autres parties prenantes à la reforme dont notamment les acteurs des organisations de la société civile.

Quant à la dotation du pays d’un document de politique foncière nationale, le draft 2 du Document de politique foncière nationale a été produit sur base de conclusions issues des consultations provinciales amorcées dans neuf provinces, les différentes notes de positions de la société civile sur le foncier, rapport de relecture du draft1 du document de politique foncière nationale par un consultant international en enfin les contributions de la synthèse des travaux des experts des groupes thématiques.

 Notons que pendant cette année, six consultations provinciales sur le document de politique foncière nationale ont eu lieu dans les provinces du Kongo central, Maindombe, Equateur, Sud Ubangi, Kasai central et le Kasai Oriental, ce qui ramène le nombre des provinces consultées à 15 sur 26 provinces.

 Parallèlement aux travaux sur la politique, les réflexions sur l’architecture de la future loi ont avancé vers la production d’un plan détaillé. Pour compléter les travaux sur la loi, trois experts externes ont été recrutés pour l’évaluation de la loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés, telle que modifiée et complétée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980. Ceci, en vue d’informer l’élaboration de la nouvelle loi, et contribuer à l’amélioration du draft de la politique. Le rapport démarrage de cette évaluation a été validé et l’évaluation de la Loi est en cours.

 Pour finir, il est important de mentionner les notes techniques élaborées et discutées en interne , pour compléter les réflexions sur la loi et les textes légaux, il s’agit de : Note sur la propriété coutumière, note sur la domanialité, note sur la décentralisation, note sur le foncier agricole , note sur la certification des biens immobiliers et bancarisation, note technique sur la conversion des droits fonciers et immobiliers, et la note d’évaluation stratégique environnementale de la politique foncière.

Enfin, au niveau de l’appui aux communautés , il faut noter dans le développement du système d’information foncière , l’élaboration des outils d’accompagnement du Registre foncier communautaire (RFC), le modèle de charte foncière locale (ou convention locale de gestion et d’utilisation des ressources naturelles) et un modèle de note de plaidoyer devant accompagner l’élaboration et adoption par les provinces , d’un édit type de gestion décentralisée du foncier et des ressources naturelles, la poursuite des travaux d’appui aux communautés pour la sécurisation foncières dans les provinces pilotes notamment la mise en place du Comité Foncier Local à Mambasa dans la province d’lturi pour appuyer la mise en place du RFC, et la production du draft2 du guide méthodologique. A cela s’ajoute, la documentation sur la tenure foncière et les outils de l’action foncière au service public pour l’élaboration des guides sur la stratégie foncière provinciale, la documentation de l’étude comparative pour les états membres de la CIRGL, les documents aide-mémoire d’appui aux CP-CONAREF de plaidoyer et de vulgarisation de l’édit et la charte, le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des comités fonciers locaux, et l’évaluation des besoins de l’administration foncière des zones pilotes accompagnée de la dotation des matériels et équipements à l’administration foncière de Mambasa, en Ituri.

# Brève présentation du programme

## Objectif Général

Le programme d’appui à la réforme foncière en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l’atteinte de l’effet 6 du Plan d’Investissement REDD+ : « les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole ».

L’objectif stratégique du programme est : « d’ici 2020, une politique foncière est adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

## Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés ;
3. Elaborer un guide méthodologique permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales
4. Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

## Résultats attendus du programme

Les résultats attendus du programme sont :

1. Une CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. Un guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.
3. Des communautés locales appuyées dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés
4. un document de politique foncière élaborée et disponible suivant les bonnes pratiques internationales et nationales

## Contexte du rapport

La mise en œuvre des activités du plan annuel validé pour l’an 2020 a été marquée par un contexte particulier depuis le tout premier trimestre de l’année. Il s’est agi de la pandémie de la COVID-19 qui a touché la République Démocratique du Congo depuis le mois de mars et qui a nécessité l’adoption par le gouvernement d’une série de mesures impactant le programme plus particulièrement des activités de terrain, à l’instar des autres services publics et privés. Ces mesures incluent, entre autres : la fermeture totale des frontières terrestres, le confinement de la commune de la Gombe, l’isolement de Kinshasa des autres provinces, ainsi que le couvre-feu. En outre, les rassemblements de plus de vingt personnes interdites pendant les trois trimestres de l’année ont été levés au dernier trimestre dans le respect des mesures strictes imposées par le gouvernement pour palier à la crise.

Cette situation a engendré un retard important dans la mise en œuvre du PTBA validé en comité de gestion le 27 mars 2020. Malgré la mise en place du télétravail qui a permis d’assurer la continuité du programme, des activités importantes n’ont pu se dérouler comme prévu. La stratégie de mise en œuvre a été revue pour s’adapter au contexte afin de réduire l’écart dans la réalisation des activités.

# Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2020

Au cours de l’an 2020, les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre du plan de travail 2020.

## Appui à la CONAREF

1. *L’atelier de planification annuelle*

L’organisation de la retraite de planification annuelle du programme à Seli Safari Zongo a constitué la première activité de 2020. Cette retraite s’est tenue du 11 au 13 février 2020 et a regroupé les deux partenaires (CONAREF et ONU-Habitat) ainsi que les représentants des partenaires de la société civile, du FONAREDD, le PIREED oriental et Kwilu. Elle avait pour objectif de faire le bilan des activités 2019 et préparer un plan de travail budgétisé détaillé pour l’année 2020, ainsi que tirer les leçons de l’exercice 2019.

A l’issue de la retraite, les résultats suivants ont été obtenus :

* Une évaluation de l’état d’avancement de la mise en œuvre du programme a été réalisée, et les défis et difficultés majeurs ont été identifiés ;
* Des recommandations pertinentes pour une coordination améliorée du programme ont été faites à l’issue d’une analyse minutieuse des aspects de communication, de partenariat et de rapportage notamment ;
* Le plan de travail annuel budgétisé 2020 a été produit ;
* Une discussion importante a eu lieu sur la collaboration avec les autres programmes du FONAREDD, notamment les PIREDD, avec des recommandations faites pour la renforcer et l’accélérer ;
* Une matrice des recommandations a été élaborée avec des échéances claires quant aux actions à prendre et le partage des responsabilités pour le suivi de ces actions.
1. *Réunion du comité de gestion*

Après l’adoption du PTBA 2020, le programme avait organisé la première réunion de son comité de gestion tenue le 27 mars 2020 dans la salle de réunion de la CONAREF. Elle avait comme finalité de : a) faire la revue du PTBA adopté lors de la retraite de planification et le valider ; b) faire la revue du rapport annuel 2019 et le valider, et c) examiner la mise en œuvre globale du programme et recommander des mesures d’ajustement et de correction pour les insuffisances notées.

Compte tenu de la situation de la COVID-19, le nombre de participants a été réduit à 8 dont 7 présences effectives. Les points clés suivants peuvent être retenus après analyse des points inscrits à l’ordre du jour :

* De l’examen des recommandations de la dernière réunion du comité de gestion du 18 Avril 2019, il est ressorti que 83% (15 sur 18) ont été suivies d’effet. Les 17% restant portaient sur l’accélération de l’appui au secrétariat général, la mise à la disposition de la CONAREF d’un rapport financier détaillé au cours de l’exécution du PTBA, ainsi que la réalisation d’une évaluation à mi-parcours survie de la demande de la dernière tranche au niveau de la CONAREF ;
* Le rapport annuel a été approuvé après présentation et discussion. Mais le comité a exhorté à une accélération de la mise en œuvre pour l’atteinte des résultats prévus, et à une bonne collaboration avec les programmes intégrés afin d’éviter des duplications dans les interventions et les méthodes ;
* Le PTBA 2020 a aussi été discuté et validé sous réserve de certaines observations nécessitant un ajustement pour une version finale qui sera partagée après la réunion ;
* Des recommandations claires ont aussi été faites pour l’amélioration de la mise en œuvre et la célérité dans certaines activités qui restent bloquées depuis 2019. Un mécanisme de suivi de ces recommandations est en place.
1. *Plans annuels de renforcement des capacités et de communication*

Un plan annuel de renforcement des capacités a été élaboré. Ce plan identifie les activités de renforcement des capacités pour l’exercice 2020 et permet la mise en œuvre de ces activités. Quant au plan de communication, il prévoit les activités clés de l’année 2020 sur la diffusion de l’information et la sensibilisation du public autour de la réforme foncière, ainsi que les livrables atteints jusque-là. Ces deux documents et leur exécution rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de l’accord entre ONU-Habitat et la CONAREF. Notons que conformément à ces plans, seules, la formation sur la maintenance du réseau, la revue du logo et la mise à jour du site de la CONAREF, l’appropriation du manuel des procédures de la CONAREF ont été réalisés suite au contexte de la mise en œuvre des activités.

1. *Formation sur les outils GLTN*

La formation sur les outils fonciers du réseau mondial des outils fonciers (GTLN) s’est tenue du 3 au 6 Février à l’Hôtel Royal de Kinshasa ,commune de la Gombe. Elle avait pour objectif de familiariser les partenaires d’exécution, certaines organisations de la société civile, l’administration foncière des provinces pilotes, ainsi que la CONAREF aux outils fonciers du GLTN et contribuer à la mise en œuvre des expériences pilotes dans le cadre du programme d’appui à l’administration foncière.

Une quarantaine de participants ont pris part à cette formation, composée des représentants de la CONAREF et des deux partenaires d’exécution (UCBC et CAGDFT), de la société civile, des ministres provinciaux ayant le foncier dans leurs attributions des provinces du Kwilu, Mai-Ndombe, des représentants des ministres du Kasaï Oriental et de l’Ituri, ainsi que des agents de l’administration provinciale (CDC, CTI) de quatre provinces. Les thèmes discutés ont porté entre autres sur :

* le cadre conceptuel des outils fonciers et l’approche de GLTN, notamment la tenure sociale (STDM), l’énumération participative, le continuum de droits fonciers, les critères d’évaluation du genre, la transparence dans la gestion foncière, la médiation foncière, la gestion foncière adaptée au contexte, etc.
* le concept d’administration foncière adaptée au contexte (Fit-For-Purpose Land Administration) et le Système d’information foncière (SIF) ;
* la mise en œuvre harmonieuse des outils et approches à Inongo(Mai Ndombe) , Mambasa(Ituri) , Kwilu et Kasaï-Oriental ;
* un exercice pratique ~~de~~ sur l’utilisation du logiciel STDM pour la collecte, le traitement des données foncières, ainsi la génération d’actes fonciers.
1. *Emissions télévisées sur la Réforme Foncière*

Pour sensibiliser la population congolaise sur le processus de la réforme foncière en cours, ses objectifs, ainsi que les résultats atteints, une série des émissions télévisées sur la chaine nationale a été lancé par la CONAREF en partenariat avec ONU-Habitat depuis le deuxième semestre de l’année. Tous les mois les émissions sont rediffusées et leur impact est noté à travers l’intérêt que la communauté commence à accorder aux questions foncières et activités du programme.

1. *Modules de renforcement des coordinations provinciales de la CONAREF*

Etant donné les restrictions d’organiser les activités sur terrains dans le contexte de la pandémie, un nombre des modules pouvant servir au renforcement de capacité et relance des coordinations provinciales de la CONAREF ont été élaboré et validés. Notons aussi que le dossier de création de la coordination provinciale de la CONAREF en Ituri a été introduit auprès du Gouverneur pour sa création, installation et formation avant déploiement sur le terrain .

## Elaboration de la politique et de la loi foncières

1. *Elaboration du Draft 2 du Document de Politique Foncière Nationale*

A l’issue des consultations menées sur le document de politique foncière nationale (DPFN) dans 9 provinces du pays depuis 2019, une synthèse des idées phares a été extraite en termes de rapport synthèse soulignant les grandes problématiques foncières. A cette synthèse, s’ajoutent un autre assemblage critique des experts des groupes thématiques sur la première version du DPFN et le résumé des notes de positions de la société civile sur les questions foncières en RDC. Une relecture du Draft1 du DPFN produite par un consultant international a été ajoutées aux différentes documentations mentionnées pour déclencher l’élaboration du Draft2 du Document de Politique Foncière Nationale qui en tire la plus-value pour son amélioration dont la version améliorée document est déjà disponible au niveau de la CONAREF pour revue et validation.

1. *Phase 2 des consultations provinciales sur le document de politique foncière nationale*

Après la levée de l’état d’urgence de la COVID-19 en RDC, les activités des consultations provinciales sur le DPFN ont repris en collaboration des organisations de la société civile et ONGI et agences de Coopération[[1]](#footnote-1) dont certains ont pu apporter des appuis financiers complémentaires. Ainsi, le programme a mené six consultations pendant les deux derniers mois de l’année dans six provinces respectives : Le Kongo central, Le Maindombe, L’Equateur, le Sud Ubangi, Le Kasai Central et le Kasai Oriental. Il était prévu de boucler les consultations provinciales pendant le dernier trimestre de l’année mais le programme a souffert d’un large retard de transfert des fonds de la tranche attendue de FONAREDD par ONU-Habitat dans le cadre de la poursuite et finalisation des consultations dans les 26 provinces du pays et l’atelier national de validation du DPFN.

1. *Evaluation de la loi de 1973*

Pour compléter le diagnostic du cadre juridique et institutionnel du foncier et en prélude à l’élaboration d’une nouvelle loi foncière en lien avec le document de politique foncière, le programme a lancé une évaluation législative de la loi foncière actuellement en vigueur. Trois consultants ont été recrutés pour procéder à ce travail qui se veut une évaluation rétrospective de la loi. L’objectif ultime de l’évaluation est de comprendre les difficultés ainsi que les avantages liés à l’adoption et à la mise en œuvre de la loi depuis son adoption en 1973.

L’évaluation de la loi permettra entre autre d’examiner son application par l’administration foncière et les cours et tribunaux du pays, la sécurité foncière qu’elle a procurée aux utilisateurs de la terre, ainsi que d’évaluer a priori des options politiques levées dans l’avant-projet de politique foncière. Ce qui permet d’informer l’élaboration de la nouvelle loi en réponse aux aspects normatifs de la politique foncière. Le rapport des consultants était attendu pour la fin du mois de septembre 2020.

A ce jour, le rapport de démarrage de l’évaluation a été rendu disponible par les consultants et exploité par la CONAREF et l’ONU-Habitat. L’évaluation sera bientôt à terme et le rapport conclura sa finalité.

1. *Réflexion sur la loi foncière*

Une première architecture de la loi foncière a été produite en 2019. Cette architecture présente une première idée du plan de la loi et une description sommaire de son contenu. Elle a fait l’objet d’une discussion en interne entre les experts de la CONAREF et de l’ONU-Habitat. Une version améliorée présentant le plan détaillé prenant en compte les observations formulées a été rendu disponible cette année et fera l’objet d’un second round de discussions auquel prendront part des experts externes. L’issue de ces réflexions orientera la rédaction proprement dite, étape à laquelle les résultats de l’évaluation législative seront capitalisés.

1. *Evaluation des capacités, plan de renforcement des capacités et mise en œuvre au niveau du Secrétariat général*

Dès le 3ème trimestre 2020, le processus de recrutement des consultants pour assurer l’évaluation des capacités du Secrétariat Général a été lancé .Le processus est en cours et attend la disponibilité des ressources du FONARED pour se poursuivre en 2021.Les conclusions de cette étude enrichiront également les orientations de la politique foncières et la future loi en révision.

1. *Elaboration des notes d’accompagnement des textes légaux*

Pour compléter le travail d’élaboration du DPFN et l’évaluation de la Loi de 1973, des notes et documents importants ont été élaborés pour souligner certaines problématiques du foncier qui nécessitent des détails afin d’être prise en compte dans l’élaboration du DPFN et l’élaboration de la Loi. Il s’agit de : Note sur la propriété coutumière, note sur la domanialité, note sur la décentralisation, note sur le foncier agricole , note sur la certification des biens immobiliers et bancarisation, note technique sur la conversion des droits fonciers et immobiliers, et la note d’évaluation stratégique environnementale de la politique foncière.

## Appui aux communautés et développement des guides méthodologiques

1. *Finalisation de l’étude sur la tenure foncière et des ressources naturelles au Mai-Ndombe et au Kwilu*

L’étude de référence sur la tenure foncière a été finalisée dans les provinces de Mai-Ndombe et du Kwilu. Cette finalisation concerne la collecte et l’analyse des données dans les sites pilotes pour compléter le rapport provisoire qui présentait la situation au niveau provincial de façon générale. Ces deux rapports ont été présentés et validés au courant de l’année 2020 dans les deux zones.

Pendant cette période, l’évaluation des besoins de l’administration foncière des zones pilotes accompagnées de la dotation des matériels et équipements à l’administration foncière de Mambasa, en Ituri a été menée .Le processus devrait se faire simultanément pour le site pilote Mai Ndombe, mais cela n’a pas été possible.

1. *Mise en place du comité foncier local (CFL) à Mambasa (Ituri) pour la mise en place du registre foncier communautaire (RFC)*

Après une séance d’information des acteurs locaux et provinciaux d’Ituri sur le programme de la réforme foncière accompagnée de la sensibilisation sur l’approche de la mise en place du RFC pour la sécurisation foncière. A la suite de cette session, le comité foncier local (CFL) a été mis en place dans le même site pilote. Le CFL est l’instance locale chargée de piloter la mise en place du RFC. Il est composé des différents acteurs : chefs coutumiers, administration foncière, société civile, les différents services administratifs locaux (environnement, agriculture, pêche, élevage, etc.) les représentants de la société civile, des ONGs opérant dans la zone, des jeunes et des femmes, etc.

Le CFL est maintenant actif avec à sa disposition l’acte constitutif, le ROI et procédures de gestion. Un plan d’activité de 6 mois a été élaboré et validé par les membres du CFL dont certaines activités telles que la sensibilisation sur le RFC, le règlement des conflits fonciers et la formation sur la cartographie participative. Toutes ces activités ont été réalisées avant la fin de l’année 2020.

1. *Elaboration d’un édit-type et d’un modèle de charte foncière (et de gestion des ressources naturelles)*

Dans le cadre des expériences pilotes, un édit-type et un modèle de charte foncière locale ont été élaborés et soumis en discussion en interne. Ces outils vont servir de documents d’orientation dans les échanges entre les acteurs locaux et provinciaux dans le cadre de la mise en place du cadre juridique qui accompagnera le registre foncier communautaire et qui y donnera une base légale en conformité avec la législation nationale. Au niveau de l’Ituri, le CFL a déjà commencé l’exploitation de ces documents pour adaptation au contexte local et provincial. La version aide -mémoire de ces outils est également disponible pour faciliter leur appropriation en province à travers des sessions de concertation au niveau des CP CONAREF .

1. *Elaboration du draft 2 du guide méthodologique pour la sécurisation des droits fonciers des communautés et du draft 1 du guide pour l’élaboration des stratégies provinciales d’intervention foncière(SPIF).*

Le draft 2 du guide est disponible. Il a été produit suite aux discussions et commentaires faits sur la première version. Le draft 2 comporte une présentation schématisée/modélisée de l’approche du RFC telle que conduite dans les provinces pilotes. Il illustre les différentes étapes de la sécurisation foncière locale basée sur cette approche et en présente les liens avec les niveaux provincial et national à travers les outils juridiques qui devraient l’accompagner, notamment l’édit sur la gestion décentralisée des terres et des ressources naturelles, et la charte foncière locale (ou convention locale de gestion des ressources naturelles).

Il est annexé au guide une partie narrative d’analyse contextuelle de la gouvernance foncière mettant en exergue les problèmes et faiblesses auxquels le guide (et l’approche RFC) permet de remédier. Le guide sera amélioré au fil de l’évolution des expériences pilotes qui en informent le contenu.

1. *Elaboration des documents d’accompagnement à l’appui aux communautés*

Pour renforcer l’appui au processus national de la réforme foncière en vue de la sécurisation foncière, une gamme de documents a été élaboré, discuté et partagé avec les parties prenantes à savoir : La documentation sur la tenure foncière et les outils de l’action foncière au service public pour l’élaboration des guides sur la stratégie foncière provinciale, la documentation de l’étude comparative pour les états membres de la CIRGL, le document aide-mémoire de plaidoyer et de vulgarisation de l’édit et la charte, le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des comités fonciers locaux.

1. *Elaboration des documents préparatoires avec les ALE pendant le télétravail*

Un autre résultat important de cette année 2020 a été la mise en place d’un mécanisme de coordination rapprochée pendant le télétravail pour l’élaboration des différents documents préparatoires et méthodologies de travail. Cela a permis d’élaborer l’ensemble de termes de référence nécessaires aux différentes activités prévues dans le plan de travail des agences locales d’exécution (ALE). Une réunion virtuelle hebdomadaire a permis de faire le suivi de ce travail et d’échanger régulièrement pour la validation des différents documents. Cela a permis au programme d’avoir des supports et ainsi de ne pas trainer sur cette étape, qui prend souvent du temps, lorsque la reprise sera effective sur le terrain.

Tableau 1 -Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen.

| **Activités prévue dans le PTBA** | **Activités réalisées** | **Résultats attendus** | **Résultats atteints** | **Degré de réalisation en %** | **Sources de vérification**  | **En cas d’une réalisation ≤ à 100%, activités prévues pour plus tard/ou commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.1. Appui au fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF |
| 1.1.1 Appui logistique et opérationnel au secrétariat permanent de la CONAREF | Réunion de CT | 12 Réunions | RAS | 0% | RAS |  |
| Réunions COPIL | 4 Réunions | RAS | 0% | RAS |  |
| Réunions Groupe Thématique | 3 Réunions | RAS | 0% | RAS |  |
| Réunions PTF | 2 Réunions | RAS | 0% | RAS |  |
| Réunion du Comité de Gestion | 2 Réunions | 1 Réunion | 50% | Rapport de la réunion, Photos et liste de présence | RAS |
| Fournitures Bureautiques | la CONAREF dispose des fournitures pour son fonctionnement | Fournitures reçus à travers l’accord de partenariat | 100% | Rapports de mise en œuvre de l’accord  |  |
| 'Fournitures informatiques (13 ordinateurs portables) | 13 Ordinateurs mis à disposition de la CONAREF |  Discussions en cours sur l’approche de Procurement | 0% | Activité non réalisée |  |
| 1.1.2 Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités | Formations des staffs de la CONAREF | Les staffs sont renforcés en capacité | Plan annuel de renforcement de capacité en place | 50% | Plan de renforcement de capacité.Rapport de formation |  |
| 1.1.3 Soutien au fonctionnement du bureau du Président du Comité de pilotage | RAS | RAS | RAS | 0% | RAS |  |
| 1.1.4 Soutien financier aux experts de CONAREF | Suivi de l’accord de partenariat | Expert de la CONAREF appuyés mensuellement  | Accompagnement dans la mise en œuvre de l’accord | 75% | Rapports de mise en œuvre de l’accord | Les retards de transfert du budget des accords a négativement joué sur ce résultats  |
| 1.2. Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière, y compris à travers des plateformes de consultations foncières au niveau provinciales |
| 1.2.1 Mise en œuvre de la stratégie de communication | Elaboration du plan annuel de communication | La stratégie de communication est mise en œuvre | Plan annuel de communication validé | 75% | Plan de communication et rapports |  |
| 1.2.1 Mise en œuvre de la coordination provinciale de la CONAREF en Ituri, Kasai Oriental, Kwilu, Mai Ndombe | Elaboration de la stratégie de mise en place des CPs | Les CP des zones pilotes sont installées | Stratégie de mise en place des CPs | 25% | Document de stratégie | -Seul Mai Ndombe a un arrêté signé de sa CP;-les restrictions de la Covid -19 n’ont non plus permis de pousser plus loin les installions des CP ;-Année 2021 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| 2.1. Finaliser le projet de document de politique foncière |
| 2.1.1 Revue externe du projet de politique foncière | Centralisation des rapports des CP, synthèse des GT et recrutement du consultant pour la revue externe | Le DPFN est revue par un consultant externe et le draft 2 est produit | Les rapports des CP et contributions des GT sont centralisés, le consultant est contacté | 100% | Synthèse des rapports, Note de la revue du DPFN par le consultant externe, Draft2 provisoire du DPFN disponible. | La situation de Covid-19 n’a pas permis de clôturer les consultations comme souhaité. |
| 2.1.2 Recherches et Etudes prioritaires | RAS | RAS | RAS | 0% | RAS |  |
| 2.2 Elaboration du projet de loi modificative de la loi de 1973 |
| 2.2.1 Évaluation de la loi foncière de 1973 | Elaboration des TDRs, Recrutement des consultants et lancement de l’évaluation | La loi foncière de 1973 est évaluée | Consultants sélectionnés et Rapport initial | 50% | TDRs, rapport de recrutement, Rapport de démarrage de l’évaluation | À finaliser en 2021 |
| 2.2.2 Consultation pour premier un draft des modifications de la loi foncière | Réflexions des GT sur la loi de 1973 | Architecture de la nouvelle loi | Elaboration de la note d’architecture de la Loi | 20 % | Note d’architecture de la Loi | À finaliser en 2021 |
| 2.3. Consultation multi-acteurs sur le projet de politique foncière |
| 2.3.1 Poursuite et finalisation des consultations sur le projet de politique foncière (Elaboration des synthèses des états des lieux du secteur foncier) | Elaboration de la nouvelle stratégie des consultations, élaboration des TDRs | 17 provinces de la RDC sont consultées sur le DPFN | Elaboration d’une nouvelle stratégie suite aux contraintes du COVID-19. Préparatifs des consultations | 35% | Stratégie et TDRs.Rapport des consultations des 6 provinces | À finaliser en 2021 |
| 3.1. Assurer la sécurité de la tenure foncière pour les communautés Kwilu et Kasai Oriental |
| 3.1.1 Développement, amélioration / mise à jour et implémentation des outils | Charte Foncière et Edit-type | Documents consensuels validés par les partenaires | Documents commentés par les partenaires | 50% | Rapports, Draft des documents | À finaliser en 2021 |
| 3.1.2 Consultation avec les parties prenantes | Mise en place des TDRs et méthodologie. Une activité de sensibilisation réalisée à Mambasa CFL pilotage de la mise en place du SIF | Consultation des parties prenante sur les outils | Méthodologie et plan en place | 70% | TDRs et rapportsSensibilisation réalisées | A finaliser pendant le 2ème semestre  |
| 3.1.3 Développement de guides méthodologiques | Elaboration en place des TDRs, | Guides méthodologiques validés | Draft des guides méthodologique | 75% | Rapports et draft disponible |  |
| 3.2. Mise en place d'un système d'information foncière |
| 3.2.1 Développement d'infrastructure + équipement Mai Ndombe ,Kwilu et Ituri | Evaluation de l’administration foncière | Développement d'infrastructure et équipement des structures | Identification des structures | 50% | Rapports d’évaluation.Equipements au niveau de l’Ituri |  |
| 3.2.3 Suivi et contrôle qualité de la construction (3 sites) | Contractualisation de la construction pour un seul site | Construction de 3 sites du programme | Contractualisation d’un seul site de l’Ituri | 15% | Appel à proposition et Contrat | A finaliser en 2021 |
| 3.3. Soutenir le secrétariat général des affaires foncières |
| 3.3.1Evaluation des capacités, plan de renforcement des capacités et mise en œuvre (pour le ministère et son secrétariat général) | Elaboration des TDRs de l’évaluation | Evaluation des capacités et plan de renforcement de capacité | Processus initié | 15% | TDRs de l’évaluationRapport de recrutement des consultants | À finaliser en 2021 |
| 3.3.2 Equipement et divers | Etat de besoin du secrétariat  | Le SG est équipé en matériels par le projet | Discussions sur la nouvelle approche d’exécuter l’activité par les accords CONAREF-Un Habitat. | 0% | RAS | À finaliser en 2021 |
| 3.4. Soutenir l'opérationnalisation de l'administration foncière (national et provincial) |
| 3.4.1 Etude de la tenure foncière dans le Kasaï Oriental et le Kwilu | Lancement de l’étude sur la tenure | Evaluation de la tenure dans le Kasaï et Kwilu | Etude en cours | 50% | TDRs de l’étude | À finaliser en 2021 |

# Etat d’avancement des résultats du Programme

Tableau 2 - Cadre de résultats du programme

|  |  |
| --- | --- |
| **Outcome 1 : D’ici 2020, une politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières.** | Ajustement de la cible (cas échéant) |
| **Résultats**  | **Indicateurs** | **Baseline** | **Cibles 2020** | **Résultats 2020** | **Commentaires** |  |
| **Valeur** | **Année** | **Source** | **1er Sem** | **2ème Sem** | **1er Sem** | **2ème Sem** |  |  |
| Existence d’un document de politique foncière équitable (Existence d’un document de politique foncière équitable et des textes juridiques permettant et protégeant l’accès équitable au foncier et aux ressources forestières) | Un document de politique foncière nationale validé | Politique inexistante.  | 2017 | PRODOC | -Draft 2 du document de Politique | -draft 3 de politique foncière validé  | Le Draft 2 est en cours d’élaboration | Draft 2 du DPFN première version | Retard accumulé suite à la Pandémie du COVID-19 pour boucler les consultations provinciales doublé des retards de transfert des fonds de la tranche finale. | Validation nationale à envisager au 1er semestre 2021. |
| Existence des textes légaux ou règlementaires clarifiant ou complétant les dispositions actuelles | Nouvelle loi foncière ou Loi de 1973 revue | Existence de la Loi foncière depuis 1973 | 2017 | PRODOC,Document de Loi | -Evaluation de la Loi de 1973 | Rapport d’évaluation discuté et validé | Recrutement des consultants pour l’évaluation | Lancement de l’évaluation de la Loi | Retard connu dans les procédures de passation des marchés  |  |
| Qualité du draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au Conseil de Ministres | La proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au Conseil de Ministres est de qualité | Existence de la Loi foncière depuis 1973 | 2017 | PRODOC | -Draft1 issue des relectures des experts | -Draft 1 validé par les experts | Proposition du draft de l’architecture de la Loi | Version améliorée de l’architecture de la Loi. | Possibilité de réaliser des consultations des 26 provinces sur le projet de loi à travers les réseaux des acteurs de la société civile en 2021. |  |
| **Output 1 : CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux** |
| 1.1. | Niveau de fonctionnalité de la CONAREF | Faible   | 2017   | PRODOCRevue  | Elevé | Elevé | Au dessus de la Moyenne  | Au dessus de la Moyenne | - Le restriction due à la pandémie de la COVID-19 a perturbé le fonctionnement de ses organes ; |   |
| 1.2. | Taux d’exécution du programme adopté de CONAREF | Faible   | 2017   | PRODOCRevue  | Elevé | Elevé | Moyen | Moyen | Perturbation due à la Pandémie de la COVID-19 et retard dans le transfert d’argent  |   |
| 1.3. | Qualité de dialogue mené avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux | Faible   | 2017   | PRODOCRevue  | Elevé  | Elevé | Faible   | Moyen | Arrêt temporaire des activités suite aux mesures de confinement dictées par la Pandémie de la COVID-19Sensibilisations sur le processus de la RF sur la chaine nationale |   |
| 1.4. | Nombre de réunions du COPIL organisées  | 1 | 2017   | Rapports de CONAREF | 3 | 3 | 0 | 0 | Arrêt temporaire des activités suite aux mesures de confinement dictées par à la Pandémie de la COVID-19 |  |
| 1.5. | Nombre de réunions de la cellule technique organisées | 3 | 2017 | Rapports de CONAREF | 6 | 6 | 0 | 0 | Retard accumulé suite à la Pandémie de COVID-19 |  |
| 1.6 | Nombre de réunions des PTF | 0 | 2017 | Rapports de CONAREF | 2 | 2 | 0 | 0 | Arrêt temporaire des activités suite aux mesures de confinement dictées par à la Pandémie de la COVID-19 |  |
| 1.7 | Nombre de réunions des GT | 0 | 2017 | Rapports de CONAREF | 2 | 2 | 0 | 0 | Arrêt temporaire des activités suite aux mesures de confinement dictées par à la Pandémie de la COVID-19 |  |
| **Output 2 : Un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.** |
| **2.1** | Qualité du texte de Guide méthodologique élaboré | N’existe pas | 2017   | PRODOCRevue  | Elevée | Elevée | Moyenne  | Moyenne | Une version améliorée est en attente de la validation.  |  |
| **2.2** | Qualité du texte de Guide méthodologique validé | N’existe pas | 2017   | PRODOCRevue  | Elevée | Elevé | RAS  | RAS | En attente d’expérimentation |  |
| **Output 3 : Les Guides sur les systèmes d’Informations Foncières et registres fonciers communautaires sont élaborés, testés et validés** |
| **2.3** | Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière  | Pas encore de capitalisation systématique du processus | 2017 | PRODOCRevue | Méthodologie de capitalisation est validée | Engagement dans processus de capitalisation est engagé ; | Outils de capitalisation en cours d’élaboration très avancée | Mise en place du Comité Foncier Local pour accompagner le SIF | Les mesures de confinement prises à la suite de la Pandémie de la COVID-19 ont retardé l’expérimentation sur terrain |  |

# Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Tableau 3-Progrès vers les indicateurs FONAREDD-CAFI couverts par le programme.

| Indicateur révisé | Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée) | Cible (Approuvé dans le document du programme)  | Fréquence de rapportage | Progrès réalisé |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effet**: A l’horizon 2020, la sécurisation foncière est renforcée et plus particulièrement en matière de **foncier**, la clarification et l’enregistrement des droits collectifs au niveau du terroir villageois permettant (i) d’une part d’inscrire les activités des communautés rurales dans une gestion plus durable et à plus long terme de l’espace et des ressources (y compris au travers de la cartographie des terroirs villageois servant de base aux travaux de zonage), et (ii) d’autre part d’agir comme un incitatif fort à s’engager dans une dynamique REDD+/économie verte et au respect du plan de zonage. | -Pas de Politique foncière-Pas de textes juridiques harmonisés et conformes à la politique  | Politique foncière issue du processus de la réforme adoptée et mise en œuvre | SemestrielleAnnuelle. | Le projet de politique foncière nationale est déjà disponible en draft2 à travers les rapports des consultations menées au niveau des neuf provinces (9sur 26) du pays en attendant la couverture totale du territoire national. Les observations des experts des groupes thématiques et les différentes notes de positions de la société civile ont été prises en compte dans la production de cette version. |
| Produit 1:- Politique foncière approuvée - Draft du projet de loi de révision la loi de 1973  | - Pas de politique- Loi de 1973  | - Une politique foncière équitable, élaborée et adoptée | Semestrielle Annuelle | Synthèse des rapports des consultations des 9 provinces et contributions des groupes thématiques pour la production du draft 2 du document de politique foncière nationale.Recrutement des trois consultants et lancement de l’évaluation de la Loi de 1973Draft de proposition de l’architecture de la Loi adaptée à la Politique Foncière Nationale |
| Produit 2 : Guides de clarification et l’enregistrement des droits collectifs et individuels au niveau du terroir villageois. | Pas de guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière | - Guide méthodologique élaboré et validé | Semestrielle et Annuelle | Une seconde version guide méthodologique est disponible. Le guide est élaboré de façon itérative. Il est en cours d’enrichissement avec les contributions des différents partenaires et experts. Une première version de modèles de charte provinciale et de l’édit-type ont été élaborés dans le cadre de l’accompagnement de la sécurisation foncière. Les deux versions ont été soumises à la lecture des experts en interne au niveau de l’équipe technique, puis seront soumises aux groupes thématiques.La charte et l’édit font déjà objet de discussion et adaptation locale au niveau de Mambasa. |
| Produit 3 : D’ici 2020, le processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique& Législation Foncière réalisée avec transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces. | - Pas encore de capitalisation systématique du processus | Politique, Législation Foncière et un transfert d’expériences vers les autres programmes intégrés et autres provinces capitalisées |  | Les expériences pilotes ont déjà démarré dans deux provinces. Elles permettront d’améliorer le guide de façon itérative.Les échanges commencent à se régulariser entre le programme foncier et deux PIREDD (Kwilu et Oriental).  |
| Produit 4 : D’ici 2020 : un dialogue et une coordination multi-acteurs engagé à travers une administration foncière nationale et provinciale – test opérationnel du processus de la réforme foncière | Niveau faible d’opérationnalité des organes étatiques de mise en œuvre de la réforme | Des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés élaborés |  | Des échanges sont en cours avec certains PIREDD et les sectoriels pour harmoniser les approches et donner des orientations claires en rapport avec le foncier conformément à la Politique Foncière Nationale. |

# Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

Tableau 4 -Progrès vers les Jalons de la LOI

| **Période de Janvier 2020 à Juin 2020** |
| --- |
| **Descriptif du Jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis**  | **Points d’attention particulière** | **Solutions proposées** |
| **Jalon 2018 a: CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux** | Rendre la CONAREF opérationnelle pour conduite de la réforme foncière | CONAREF totalement fonctionnelle :* Existence des statuts et textes légaux formalisés (Décret plus arrête, stabilité de l’équipe, )
* Contrat signé avec la CONAREF pour délégation de la gestion des fonds de son fonctionnement régulier
* Disponibilité d’un site web, réunions statutaires régulièrement tenues, Manuel de procédure disponible
* Personnel recruté (interne et consultants), équipé, procédures en place, plan de travail élaboré et mis en œuvre
* missions de terrain et formation régulièrement effectuées
* Plan de travail élaboré et financé
* Consultations provinciales sur le DPFN
* Lancement des activités de communication : conférence de presse du ministre sur la réforme foncière, et débat sur la réforme foncière à la RTNC et autres media (Environnements news)
 | Retard dans l’installation des CONAREFs provinciales pour initier les dialogues au niveau des plateformes communautaires  | Travailler en étroite collaboration avec la CONAREF, les gouvernements provinciaux et les Organisations de la Société Civile en provinces pour accélérer la mise à disposition des décrets y relatifs par les autorités provinciales. |
| **Jalon 2018 b: Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales** | Améliorer la gestion foncière et forestière au profit des communautés rurales dans le contexte de leurs ressources et compétences, avec l’appui des services techniques locaux.  | Le draft du guide méthodologique est disponible. Son contenu a été partagé avec les parties prenantes qui font des feedbacks permettant de l’améliorer. Un draft amélioré est maintenant disponible (Draft 2). | Sous-évaluation du temps de travail pour tirer les leçons des expériences pilotes.La COVID-19 a rajouté au retard. | -Elaborer un plan réaliste avec les ALE et soumettre la question au FONAREDD-Mettre à la disposition des partenaires tous les documents existants.-Un ajustement global du plan de travail est nécessaire**.** Les ALE ont déjà vu leur accord rallongé pour 12 à 14 mois supplémentaires. |
| **Jalon 2018 c: Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés** | Sécurisation des droits fonciers locaux à travers la mise en place d’un système d’information foncière. | * Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces, étude sur le fonctionnement de l'administration foncière début de la capitalisation des expériences en cours de sécurisation foncière
* Un modèle de sécurisation foncière est en cours d’expérimentation et documenté à travers le guide méthodologique qui en présente les différentes étapes et son apport en termes de renforcement du cadastre, et de mise en place d’un système d’information foncière (SIF) complet : le registre foncier communautaire (RFC) est l’outil permettant cette sécurisation foncière.
* Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir : l’Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes.
* Le Comité foncier local mis en place pour piloter la mise place du RFC à Mambasa (Ituri)
 | * Les études ont pris plus que le temps prévu, non-respect du chronogramme établi et lourdeur dans le processus de l’agence de l’agence
* Retards dans l’expérimentation, leçons difficiles à tirer
* Impacts de la Covid-19 sur le plan de travail
 | * Réajuster le plan de travail à la lumière des impacts de la COVID
* Réévaluer le temps de conduite des expériences et le refléter dans le plan de travail
 |
| **Jalon 2020 a : Politique foncière adoptée (N/A)** |  | Politique foncière au draft 2, consultations en cours. Loi en chantier. | -La nouvelle approche de couvrir toutes les provinces pour les consultations sur le DPFN alourdit le processus et limite les moyens disponibles. |  -Rythme à maintenir et accélérer pour aboutir avant la fin du projet 2021.-Avec l’accord de FONAREDD renforcer le budget du programme pour couvrir ces aspects. |

# Exécution financière

Tableau 5 - Taux de décaissement du Programme.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats**  |  **Budget Total (USD)**  | **Budget prévu 2020** | **Dépenses 2020** | **Solde au 31.12.2020** | **Taux de décaissement** |
|  |
| **Résultat 1 : Appui Institutionnel à la CONAREF.** |  | **251,000** | **0** | **251,000** | **0%** |  |
| Résultat 1.1 Appui au fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF |   | 176,000 | 0 | 176,000 | 0% |  |
| Résultat 1.2. Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière, y compris à travers des platesformes de consultation foncières au niveau provinciales |   | 75,000 | 0 | 75,000 | 0% |  |
| **Résultat 2. Développer le document de politique foncière** |  | **640,000** | **22,216** | **617,784** | **3%** |  |
| Résultat 2.1 Finaliser le projet de document de politique foncière |   | 40,000 | 5,500 | 34,500 | 14% |  |
| Résultat 2.2 Elaboration du projet de loi modificative de la loi de 1973  |   | 80,000 | 16,716 | 63,284 | 21% |  |
| Résultat 2.3 Consultation multi-acteurs sur le projet de politique foncière |   | 520,000 | 0 | 520,000 | 0% |  |
| **Résultat 3. Support to Local and Elaboration of guides for LIS** |  | **660,000** | **0** | **660,000** | **0%** |  |
| Résultat 3.1. Assurer la sécurité de la tenure foncière pour les communautés Kwilu et Kasai Oriental |   | 60,000 | 0 | 60,000 | 0% |  |
| Résultat 3.2. Mise en place d'un système d'information foncière à Kwilu et Kasai Oriental |   | 405,000 | 0 | 405,000 | 0% |  |
| Résultat 3.3. Soutenir le secrétariat général des affaires foncières |   | 100,000 | 0 | 100,000 | 0% |  |
| Résultat 3.4. Soutenir l'opérationnalisation de l'administration foncière (national et provincial) |   | 60,000 | 0 | 60,000 | 0% |  |
| Résultat 3.5. Capitaliser sur les expériences pilotes |   | 35,000 | 0 | 35,000 | 0% |  |
| **4. Coordination du programme** |  | **235,260** | **124,624** | **110,636** | **53%** |  |
| 4.1. Planification, suivi et évaluation |   | 100,000 | 20,855 | 79,145 | 21% |  |
| 4.2. Gestion et opérations de bureau |   | 45,260 | 61,360 | -16,100 | 135% |  |
| 4.3. Plan de communication et mise en oeuvre |   | 40,000 |  0 | 40,000 | 0% |  |
| 4.4 Appui Technique |   | 50,000 | 42,409 | 7,591 | 85% |  |
| **Personnel** |  | **765,000** | **464,286** | **300,714** | **61%** |  |
| **Total Programme** |  | **2,551,260** | **611,126** | **1,940,134** |  |  |
| **Coût d'appui au programme** |  | **177,653** | **21,362** | **156,291** | **12%** |  |
| **Total**  | **7,000,000** | **2,728,913** | **632,488** | **2,096,425** | **23%** |  |
| Budget reel 5M | **5,000,000** | **728,913** | **632,488** | **96,425** | **87%** |  |
| 15% | 13% | 2% | 98% |  |

***N.B.*** *Le tableau présente seulement les dépenses effectuées sur le budget de 2020. Les dépenses au titre de 2020 qui ont été réalisées au niveau des ALE et du partenaire*

*CONAREF relèvent des engagements de 2019, étant donné que les accords signés en 2019 couvraient aussi une partie de 2020. Avec le retard accusé du fait de la pandémie, la durée de ces accords a été encore étendue.*

1. *Agences Locales d’Exécution (ALE)*

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, trois accords de partenariat ont été signé dont deux avec les partenaires d’exécutions : l’Université Chrétienne Bilingue du Congo (UCBC) et le Centre d’Appui à la Gestion Durable des Forets Tropicales (CAGDFT). Le troisième accord a été signé avec la CONAREF, le partenaire national (point focal national) pour renforcer son implication dans la gestion du programme et des fonds alloués.

Globalement des accords ont été très bénéfiques pour contourner les goulots de retard de décaissement. Mais dans la pratiques les virements des tranches n’ont pas suivi ; ce qui a entraînée des périodes élastiques de renouvellement. Aussi les niveaux de tranche de virement ne sont pas réalistes par rapport au temps d’exécution des certaines activités exigeant plus de moyens comme les consultations sur la PFN qui devraient se réaliser en peu de temps pour rester dans le délai du PTBA

.

**Tableau 6 - Suivi des contrats des ALE et du partenaire national**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **Montant** | **Date signature contrat** | **Date début des travaux** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| Accord avec UCBC | Appui à la réforme foncière en RDC à travers le développement de la politique foncière, la mise en place d’un système d’information foncière, et les mécanismes de sécurisation foncière des droits fonciers des communautés à Mambasa |  450.000 | 27 Février 2019  | Juin 2020 | 26 Mai 2020 |  15 mois  | Avec les retards liés au virement tardif de la première tranche, ainsi que la récente pandémie de la COVID-19, l’accord a été étendu de 10 mois. Il prendra fin en Mars 2021.  |
| Accord avec CAGDFT | Appuyer les consultations multi acteurs sur le document de politique foncière et mettre en place un système d’information foncière à Inongo et Kwilu |  450.000 | 25 Mai 2019 | Août 2019 | 25 Août 2020 |  15 mois | Avec les retards liés au virement tardif de la première tranche, du déploiement sur le terrain, ainsi que la récente pandémie de la COVID-19, l’accord a été étendu de 15 mois. Il prendra fin en Novembre 2021. |
| Accord CONAREF-ONU-Habitat | Appui au renforcement des capacités du secrétariat permanent de la CONAREF |  255,150 | 31 Août 2019 | Septembre 2019 | 31 Août 2020 |  12 mois | Avec les retards liés au virement tardif de la deuxième tranche, ainsi que la récente pandémie de la COVID-19, l’accord a été étendu au 1er Avril 2021 |

# *NB : Globalement, il aurait fallu au mangement des contrats de tirer des leçons des retards des transferts et ainsi d’avoir une vue plus souple par rapport au délai des contrats et au volume des tranches à placer dans les contrats .Il y a manifestement des difficultés de bien gérer ces retards par rapport aux procédures et par rapport aux résultats du programme, qui en fin compte sont sacrifiés .*

# Gestion participative

Le programme est mis en œuvre de façon transparente et participative. Cela est d’abord reflété dans la planification et l’exécution conjointes des activités par l’ONU-Habitat et la CONAREF. Le fonctionnement régulier des organes politiques et techniques de la CONAREF offre aussi une opportunité de gestion participative institutionnelle, avec la représentation de différents ministères ayant une compétence touchant au foncier.

En outre, toutes les autres parties prenantes sont consultées et leurs avis pris en compte. Ainsi, la société civile est impliquée à travers une consultation régulière avec les organisations des peuples autochtones (REPALEF), les organisations de défenses des droits des femmes, des jeunes, la stratégie d’engagement nationale (SNE) de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (International Land Coalition - ILC), ainsi qu’avec le Groupe de travail climat REDD+ rénové (GTCRR) qui participe aux différentes rencontres de planification du programme. La même dynamique de participation touche aussi l’ANATC (Association nationale de l’autorité traditionnelle du Congo). Ces acteurs sont impliqués dans le processus tant au niveau national qu’au niveau des provinces où la participation est aussi ouverte aux organisations locales. A cette dynamique s’ajoute les ONG intentionnelles ou des agences de coopération (notamment NRC-Conseil Norvégien pour les Réfugiés, de ILC-NES, ) qui trouvent nécessaire de s’aligner au processus de la réforme foncière de la RDC malgré le rattachement à leurs bailleurs des fonds.

Cette inclusivité de participation donne à la CONAREF une visibilité plus large au niveau national et provincial, devant se perpétuer à travers les cadres de concertation « CP-CONAREF. »

Dans le cadre des consultations sur le document de politique foncière, le programme a engagé une réflexion avec les partenaires de la société civile afin de les faire jouer un rôle actif permettant une appropriation du processus dans lesdites consultations, notamment au niveau provincial. La réunion d’échanges organisée à cet effet a permis aux partenaires de faire des propositions d’amélioration de la stratégie de consultations qui leur a été présentée, en se référant notamment au ‘Guide méthodologique de consultations’ élaboré par le GTCRR. Les propositions sont aussi allées dans le sens de leur participation et accompagnement dans le processus des consultations.

Le déploiement sur le terrain continuera à se faire conformément à un calendrier et une modalité convenus entre la CONAREF et ses partenaires. Il faut cependant noter une collaboration timide avec les programmes d’appui à la société civile et aux peuples autochtones (respectivement PNUD/GTCRR et BM/REPALEF). Cela fera l’objet d’une attention particulière dans le cadre de la poursuite des consultations au levé des mesures liées à la COVID-19.

Notons que pendant le dernier semestre de l’année 2020, le programme a reçu un appui considérable de la part de ses partenaires CFLED, IL, NES comme appui financier à la poursuite des consultations provinciales sur le DPFN dans les provinces : Kongo central, Mai Ndombe, Equateur, Sud Ubangi, Kasai Central et Kasai Oriental.

# Termes transversaux

## **Gouvernance**

Le contexte d’urgence sanitaire lié à la COVID-19, proclamé en début mars 2020, au lendemain de la tenue de la retraite de planification, n’a pas facilité la tenue des réunions statutaires comme prévu.

Comme mentionné plus loin au point 2 du présent rapport, la réunion du comité de gestion du programme a eu lieu 27 mars 2020.Les réunions de la cellule technique et du comité de pilotage de la CONAREF n’ont pas eu lieu. Avec le déconfinement progressif et l’observation des mesures de distanciation sociale, la CONAREF n’a pas eu des moyens suffisants pour organiser ces assises.

Les réunions du secrétariat permanent suspendues en mars et avril pour raison de confinement de la Gombe, siège de la CONAREF, ont repris au rythme hebdomadaire (en vidéoconférence) depuis début mai 2020 et se régularisent progressivement du fait du déconfinement. A ce jour des réunions de coordination des activités comme réunion statutaire au secrétariat se tiennent et la mise en œuvre de l’accord CONAREF-ONU-Habitat a connu une accélération et une extension. Aussi, plusieurs réunions techniques se sont tenues au niveau de la CONAREF en vue d’analyser et d’améliorer les documents élaborés par les experts, les documents partagés par d’autres programmes (les PIREDD par exemple) pour préparer les contributions du PARF, etc.

## **Genre**

Une séance de réflexion sur l’intégration du genre dans le programme, a été organisée lors de la retraite de planification annuelle. Trois questions importantes ont fait l’objet des réflexions, à savoir : (1) Quel est l’aspect particulier du Genre sur lequel le programme se concentre ? (2) Cet aspect est-il pris en compte dans le programme ? (3) Quelle est la sensibilité accordée à cet aspect ?

**Tableau 8 - Suivi des aspects Genre.**

| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Coût en USD** | **Défis**  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Mise en œuvre/Activités | Mobiliser les ressources pour deux activités genre : - Atelier spécifique pour la prise en compte du genre dans la PTBA 2020 ;- Atelier national de consultations des femmes et jeunes sur le draft 1 de politique foncière nationale avant décembre 2020 | Ces activités n’ont pas encore eu lieu ; | PTBA 2020 | -Ces activités n’ont pas de prise en charge dans la ligne budgétaire. -Échange avec des partenaires pour les organiser.-La COVID-19 ne permet pas encore la tenue de ces activités. |
| Suivi-évaluation | Organisation d’une formation sur le genre en lien avec les dimensions du DPFN pour tous les partenaires du programme. |

## **Peuples Autochtones**

Les organisations des PA sont impliquées totalement dans le travail en cours en tant des co-facilitateurs des consultations en provinces. Il convient de noter aussi que dans le cadre de l’appui aux communautés au niveau du jalon 3, au niveau des provinces pilotes, le site ciblé dans la Mai Ndombe est celui des PA de Bobangi et Rizière en ville de Inongo; dans l’Ituri à Mambasa il y a entre autre Mabukulu où il y a une forte représentation des PA.

## **Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)**

Les groupes sociaux marginalisés sont pris en compte de manière particulière lors des consultations en provinces et un quota spécifique est réservé aux délégués des associations des femmes, les associations des jeunes. A la retraite de février 2020, l’option a été levée de mobiliser les moyens pour 2020 et 2021 afin de les consulter et impliquer de manière plus évidente.

Sur le plan de la politique publique, les Ministères des affaires sociales et affaires coutumières ont leur place active dans la cellule technique, le COPIL.

## **Respect de normes environnementale et sociale**

Le programme prévoit une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du document de politique foncière lorsqu’il sera validé en atelier national comme prévu.

**Tableau 9 - Suivi des mesures/principes de sauvegardes.**

| FONAREDD (2016) | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
| --- | --- | --- | --- |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.(Cancun a, IFC norme 6) | 1. La dimension environnementale de la PFN en cours de validation prend en charge ce principe ;
2. Le développement du Système d’information foncière (système d’information foncière) dans sa mise en œuvre à travers le PSGRN prend en charge cette dimension
 | Voir PTBA 2020 | Les mesures de restriction de la COVID-19 font que les expérimentations prennent du temps pour se mettre en place sur le terrain  |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | 1. les actions ayant mené le PARF au draft 2 de politique foncière nationale (et bientôt au projet de loi), sont en ligne étroite de l’application des consultations qui se poursuivent dans les 26 provinces de la RDC dont 9 déjà couvertes ;
2. le PARF est lui-même un projet d’appui au renforcement de l’administration et à l’amélioration de la gouvernance foncière, il se déroule dans le respect des principes de participation et transparence et de redevabilité dans une complémentarité multi-acteurs ;
3. le SIF est lui-même un exercice de gouvernance foncière améliorée et de participation.
 | Voir PTBA 2020 | L’amélioration de la gouvernance est progressive et dynamique ; elle demande du temps pour voir les résultats visibles ; |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes(IFC norme 4) | * 1. les activités en cours sur le SIF/RFC prennent en charge ce principe, mais il faudra du temps pour que tout marche ;
	2. le principe de gestion des plaintes et recours se construit encore au sein du PARF, même si la plateforme FONAREDD prend en compte ce processus globalement
 | Voir PTBA 2020 | Du fait de n’avoir pas encore réalisé le SIF sur le terrain, il est difficile de bien se prononcer sur les pertes et dommages en rapport avec la REDD+; |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées(Cancun f ; IFC norme 1) | 1. collaboration dans le cadre du projet juridictionnel PIREDD pour que les interactions finalisées des RFC entrent dans le plan de partage e des bénéfices REDD+ /PSE;
 | Voir PTBA 2020 | Du fait de n’avoir pas encore réalisé le SIF sur le terrain, il est difficile de se faire payer sur base des contrats de performance -bénéfices REDD+  |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | 1. Grace au processus de réforme foncière en cours où le SIF/RFC est appelé à contribuer à la stabilisation des paysans sur un terroir sécurisé ,bien défini, prenant en compte la croissance économique et démographique et les générations futures, à moyen terme , ce principe pourra aller progressivement va sa concrétisation.
 | Voir PTBA 2020 | L’expérimentation du SIF sur le terrain limité encore à 4 sites pilotes et allant encore à petits pas, l’émergence de nouvelles opportunités économiques liée à ce principe , est à poursuivre les deux ou trois années à suivre. |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales(Cancun d) | * 1. le PARF a développé une stratégie globale de participation multi-acteurs qui est dans sa phase de mise en œuvre progressive à travers les consultations en cours ;
	2. des outils méthodologiques y afférents adaptés aux divers groupes cibles, sont également en cours d’expérimentation et pourront servir à la mise en échelle nationale.
 | Voir PTBA 2020 | * Les mesures de restriction de la COVID-19 font que les expérimentations prennent du temps pour se mettre en place sur le terrain ;
* L’utilisation des nouvelles technologies de communication en ligne comme stratégies de travail au niveau des provinces se heurte aux problèmes de l’énergie électrique, à l’instabilité ou inexistence de réseau de communication cellulaire, à la pauvreté à la base où avoir un téléphone androïde ou portable est un luxe réservé à des catégories limités des parties prenantes ciblées par notre processus.
 |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées(Cancun c ; IFC norme 3,5,7). | 1. le PARF est en train de développer toute une culture de respect des droits des communautés à travers notamment le respect des standards nationaux socio-environnementaux dans les travaux de terrain sur le SIF et les consultations où le CLIP (consentement libre, éclairé et préalable) couvert par un arrêté du Ministre à l’environnement à sa place, et bientôt une étude stratégique socio environnementale pourra se réaliser sur la politique foncière en cours de consultation ;
2. sur le terrain les CP CONAREF ont l’obligation de veiller aux analyses des risques partagés au niveau provincial avec stratégies de mitigation concertées surtout en ce moment de turbulence politique,
3. le plan de consultation avec les multi-acteurs est élaboré, connu et suivi ensemble de manière concerté ;
4. le PARF est aligné au plan de gestion des plaintes et recours de FONAREDD, avec leurs déclinaisons à la base qui rassurent dans la mise en œuvre de la REDD+ en harmonie avec les communautés.
 | Voir PTBA 2020 | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | * 1. PARF étant un projet de FONAREDD, il cadre avec effets 6 du plan d’investissement REDD de la RDC et prône la stabilisation des communautés rurales sur leur terroir sécurisés à travers la collaboration avec les PIREDD ;
	2. l’action du PARF est un moteur de sécurisation des investissements hors forêts primaires du fait de son option de base de se joindre au processus PSGRN des PIREDD.
 | Voir PTBA 2020 | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | 1. les actions futures visant à l’élaboration des plans fonciers des ETD et des provinces répondent à terme à ces mesures dont l’objectif est de réduire les déplacements d’émissions.
 | Voir PTBA 2020 et suite  | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | 1. le PARF est porteur de création d’emploi à travers les actions combinées avec d’autres acteurs comme les organisations paysannes de promotion de l’agriculture familiale paysanne , l’appui aux opérateurs d’agro business en contribuant aux actions de sécurisation foncière de leurs exploitations agricole souvent en conflits avec les paysans  à travers l’implantation des nouvelles agglomérations et ou cités émergentes.
 | Voir PTBA 2020 et suite  | Le fait que PARF soit encore à la phase test semble laisser trop de vide pour l’ensemble de la république |

# Gestion des risques

Tableau 10 - Gestion des risques.

| **Identification des risques** | **Traitement du risque** |
| --- | --- |
| **Description du risque** | **Période d'identification** | **Catégorie de risque** | **Action(s)** | **Responsabilité** | **Date limite** |
| 1. La reforme reste encore peu connu en provinces et les vraies débats sur les principaux thèmes pas encore très visible.Cela risque de voir au niveau national de faire adopter de politique et loi sans une vraie déclinaison en provinces de la feuille de route de la reforme  | Retraite de planification de février 2020  | Risque opérationnel technique   | 1. accélérer le déploiement des agences locales d’exécution (ALE) qui apportent leur appui aux réformes en provinces pilotes
 | CONAREF/SP | Décembre 2020  |
| 1. dérouler la stratégie de renforcement des CP-CONAREF avec un guide de cahiers de charge approprié conforme aux contenus des thèmes devant impulser les concertations multi acteurs sur la réforme  ;
 | CONAREF/SP | Décembre 2020 et suite 2021 |
| 1. impliquer d’avantage le gouvernement provincial dans tout le processus en commençant par l’arrêté de nomination de la CP-Province devant inaugurer le processus ;
 | CONAREF/SP | Continue  |
| 2. Interaction insatisfaisante entre le niveau national (réforme institutionnelle) et le niveau local (mise en œuvre opérationnelle) | Retraite de planification de février 2020   | Risque politique    | 1. initier des actions de plaidoyer vers la primature et présidence de la république pour susciter leurs adhésions,
 | Le Ministre aux affaires foncières   | Décembre 2020  |
| 1. élaborer un plan de renforcement des capacités de l’administration foncière sur base d’un diagnostic organisationnel et institutionnel et le mettre en œuvre
 | CONAREF/SP |  Décembre 2020 et suite  |
| 1. dérouler le plan de communication de manière à impliquer simultanément les acteurs de niveau national et provincial
 | CONAREF/SP |  Décembre 2020 et suite |
| 3. incohérence dans le déploiement des PIREDD et de la reforme foncière en ce qui touchent à la planification de l’utilisation des ressources et sécurisation des terres des communautés  | Retraite de planification de février 2019 | Risque politico-institutionnel    | 1. initier une note concrète décrivant le problème tel que vécu et le partager avec FONAREDD.
 | CONAREF/SP  |  Décembre 2020 et suite |
|  | -plaidoyer envers FONAREDD pour une rencontre devant aboutir à une feuille de route commune de collaboration. |  |  |
| 4. Faible prise en compte du genre dans le programme  | Retraite de planification de février 2020   | Risque opérationnel technique   | -planification des activités 2020 et suite sensibles au genre. | CONAREF/SP  | Décembre 2020 et suite |
| 5. Ralentissement des activités du programme de suite aux mesures de restriction de COVID-19 | Mars 2020  | Risque sanitaire  | -replanification des activités en tenant compte de l’application des mesures de lutte contre la pandémie édicté par le gouvernement de la RDC | CONAREF/SP  | Immédiat et continue  |

# Illustration narrative spécifique

RAS.

# Modalités de suivi

La stratégie de S&E du programme est en cours de mise en œuvre et intègre le plan de S&E, le cadre des résultats du programme, et le tableau de référence des indicateurs de performance. Le processus se fait de la Planification à la mise en œuvre et enfin le Classement des données.

 Pour la planification, nous procédons par une planification annuelle qui est traduite en plan trimestriel, Mensuel et Hebdomadaire. Les données utilisées sont collectées à travers les termes de références, les rapports d’activités, documents de supports (guides techniques, fiche d’évaluation, compte rendu des activités) et autres outils de collecte des données suggérés entre autres dans les annexes des manuels des procédures de gestion de la CONAREF.

Pour assurer la qualité des données, nous assurons le suivi des 4 étapes : Planification de la gestion de qualité (Orientations sur l’utilisation des outils de collectes des données, Guides sur les normes à respecter pour exécuter une activité, test des outils), Contrôle de qualité (Checklists lors de la mise en œuvre, Contre vérification des rapports, discussions avec les bénéficiaires et partenaires), Assurance qualité des données (audit au niveau interne si les données respectent les normes des nations unies et bailleurs) ; et Revue de l’après action (Leçons apprises, plan d’amélioration et de suivi).

 Le système assure aussi une Gestion des connaissances et apprentissage : Des réunions externes et internes avec les staffs, partenaires, bailleurs et bénéficiaires à travers des Revues internes (périodiques et annuelles) ; Des réunions de réflexion, réunions formelles et informelles des staffs et/ou partenaires ; et Collecte des bonnes pratiques à travers les expériences et histoires des succès dans la mise en œuvre des activités.

En 2020, il était planifié une réunion d’évaluation annuelle 2019 et planification 2020, suivie des réunions mensuelles de suivi de la coordination du programme et des partenaires, une évaluation mi-parcours du programme et quatre missions de suivi sur terrain.

Notons que les activités planifiées n’ont pas été réalisées telles que planifiées suite à la pandémie du COVID-19 , qui a imposé des restrictions quant aux descentes sur terrain et rencontre physique. Les activités réalisées et le niveau de réalisation des activités sont représentés dans les différents tableaux ci-haut. Vous trouverez en annexe du rapport le budget pour référence à la partie suivi et évaluation.

Comme résultats de cette année, des réunions hebdomadaires de suivi des activités ont été organisées, un rapport de suivi trimestriel et une mission effectuée en Ituri pour le suivi des activités de terrain pour les activités mises en œuvre par UCBC.

**Tableau 11 - Etat d’avancement du plan de suivi du programme.**

| **Activité de suivi et évaluation** | **Nombre prévu** | **Nombre réalisé** | **Taux de réalisation** | **Coûts en USD/Budget** | **Résultats et leçons tirées**  | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Missions de suivi terrain | 4 | 1 | 20% | Voir PTBA | Information sur la participation communautaire au programme et niveau d’exécution des activités | Une mission de Suivi en Ituri pour les activités UCBC |
| Réunions | 12 | 16 | 133% | Voir PTBA | Renforcement de collaboration avec les parties prenantes et suivi de près des activités(Voir rapports) | Suite aux restrictions de la pandémie COVID, les réunions de coordination, planification et suivi ont été renforcées. |
| Rapports | 12 | 16 | 133% | Voir PTBA | Renforcement de collaboration avec les parties prenantes et suivi de près des activités(Voir rapports) | Les rapports des différentes réunions de suivi sont disponibles |
| Revues techniques | 6 | 6 | 100% | Voir PTBA | Documents du programme améliorés et validés.Renforcement de collaboration avec les parties prenantes(Voir rapports) | A part la retraite de l’évaluation 2019 et planification 2020, La revue technique se fait actuellement au niveau interne à la suite des livrables des consultants. |
| Evaluations externes | 0 | 0 | RAS | Voir PTBA | RAS |  |
| Collecte des données | 0 | 0 | RAS | Voir PTBA | RAS |  |
| Tenue du COPIL | 4 | 0 | RAS | Voir PTBA | RAS | Aucune Réunion menées depuis le début de l’année suite à la Pandémie du COVID-19 |
| Prise en compte des recommandations du COPIL | 4 | 0 | RAS | Voir PTBA | RAS | Aucune Réunion menées depuis le début de l’année suite à la Pandémie du COVID-19 |
| Réunions de différentes plateformes | RAS | RAS | RAS | RAS | RAS | Aucune réunion n’a été prévue pendant cette période |

# Révisions programmatiques (le cas échéant)

Le retard accumulé dans la mise en œuvre du programmes suite aux accords signés avec les partenaires de mise en œuvre, les procédures financières des Nations Unies ainsi que la pandémie de COVID-19 souligne l’importance d’une revue programmatique qui est déjà envisagé pendant le premier trimestre de l’an 2021. Cette revue soulignera les grandes priorités à atteindre pendant la période restante de la mise en œuvre du programme ainsi qu’une décision sur la probabilité de l’extension du programme pendant une certaine période pour permettre au programme d’atteindre les principaux livrables des différents jalons voir établir un plan de continuité des acquits du programme au niveau de la communauté.

# Auto-évaluation du programme

Pendant cette période, le programme a souffert d’un grand retard dans la mise en œuvre des activités suite à la pandémie de la COVID-19, mais les activités ont été réorganisées en télétravail et des descentes sur terrain vers la fin de l’année. L’objectif fixé était de mettre ce moment à profit pour élaborer des documents et tenir des réunions sur les sujets techniques préparatoires aux activités nécessitant des regroupements de personnes ou des missions sur le terrain. Un certain nombre de résultats a été obtenu à la grande satisfaction d’ONU-Habitat et de son partenaire national, la CONAREF.

Les résultats ainsi obtenus sont décrits au point 4 du présent rapport. Au niveau du tableau 1, on note que malgré la pandémie, la réalisation est à 40%.

# Difficultés rencontrées et mesures prises

Pour la période considérée, la difficulté principale a été la COVID-19 et le retard dans le virement des tranches aux partenaires par ONU-Habitat. Cela a entrainé des dépassements de délai de gestion des contrats impactant sur les résultats de la période sous revue. Pour y faire face, le programme a mis en place un plan de continuité basé sur le télétravail comme expliqué plus haut dans ce rapport et une extension aux accords signés avec les partenaires. Les réajustements des contrats devraient suivre un rythme plus souple.

# Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

Certains défis ont été identifiés au cours de cette année. Il s’agit de :

* La pandémie de COVID -19 est surement un défis mais qui peut se transformer en opportunité de travail plus hardie de par le nouveau mode de travail qui s’impose en télétravail exigeant plus d’engagement sur les livrables de chaque consultant de UN Habitat et de chaque expert de la CONAREF ;
* La collaboration effective entre les PIREDD et les programmes sectorielles reste un défis ; mais il ya un besoin pressant ressentis de tous les côtés de voir s’installer une cette collaboration, y compris avec d'autres programmes sectoriels pour échanger des informations ou harmoniser les approches ;
* La nécessité de transfert des compétences vers les acteurs provinciaux pour poursuivre les consultations en provinces dans le respect des normes de protection contre COVID-19 ;
* Réflexion sur comment rattraper le retard causé dans la mise en œuvre à cause de la pandémie surtout avec les expérimentations en cours avec les ALE dans les provinces pilotes ;

L’examen de la mise en œuvre du programme à la retraite de planification a mis en exergue un certain nombre de leçons apprises :

1. les consultations provinciales sur le document de politique suscitent un intérêt particulier sur les parties prenantes et autres partenaires au niveau provincial. C'est une opportunité pour améliorer la communication au niveau de la réforme.
2. L'implication des organisations de la société civile dans les consultations provinciales en tant que facilitateurs a renforcé le caractère participatif du processus de réforme foncière et constitue donc une source de motivation pour les parties prenantes provinciales, en particulier les groupes vulnérables dans les consultations.
3. La séance de travail avec les groupes thématiques s'est avérée importante en termes de contributions scientifiques au programme mais aussi d'enrichissement des sujets sur lesquels l'équipe de consultants internes avait des idées divergentes. Cette session a contribué à une bonne prise de décision dans la validation des outils produits par les consultants ainsi qu'à une bonne clarification des approches.
4. L'ouverture, la communication et la planification conjointe avec le partenaire national (CONAREF) assurent une bonne mise en œuvre du programme. Ce partenariat renouvelé et dynamique est la clé du succès du processus de la réforme foncière.

# Conclusion et recommandations

Malgré l’impact de la COVID 19, le programme a pu assurer la continuité des activités et obtenir certains excellents résultats.

En outre, les différents accords signés (CONAREF, UCBC et CAGDFT) ont permis d’accélérer la mise en œuvre et d’améliorer le partenariat entre ONU-Habitat, le ministère des Affaires foncières à travers la CONAREF.

Cependant, le diagnostic interne du programme depuis 2019 montre qu’il fait face à deux problèmes majeurs, à savoir : (i) le déficit budgétaire sur certaines lignes et le décalage entre le travail à réaliser et le temps imparti. Le déficit budgétaire est lié à la sous-estimation de certaines lignes, notamment celles couvrant les activités de mise en place du SIF, les consultations sur le document de politique foncière nationale, la mise en place et le suivi des coordinations provinciales de la CONAREF, etc.

Concernant le calendrier, certains résultats ont été attendus pour des délais qui se sont révélés trop courts au vu des différentes étapes et du travail à réaliser à chacune de ces étapes. Tel est le cas, par exemple, des expériences pilotes qui devraient conduire à la production de la version finale du guide méthodologique sur le développement des stratégies provinciales de gestion foncière, ainsi que le modèle de gestion foncière adaptée au contexte des communautés locales.

Il est donc recommandé que le programme et le FONAREDD engagent des échanges autour de ces questions qui se trouvent, maintenant, exacerbées par l’impact de la pandémie de la COVID-19 qu’il faudrait intégrer dans les stratégies pratiques de travail.

1. *On peut citer à titre indicatif : CFEDD, ILC-NES, NRC(Norvigian Refugee council),CONAPAC,CARITAS Congoles ALE CAGDFT,UCBC,*  [↑](#footnote-ref-1)